

## 4. Comment faire pour déclarer / signaler la maladie d'origine professionnelle ?

### Le médecin remplit le certificat médical initial de maladie professionnelle :

formulaire Cerfa papier ou version dématérialisée sur Ameli.fr



#### Renseignements médicaux

- ✓ Reprenez les termes de la **désignation de la maladie** dans le tableau (*voir annexe*), si possible.
- ✓ Citez la (les) situation(s) de travail repérée(s).

### Le patient prend la décision de déclarer la maladie professionnelle :



en envoyant le formulaire de déclaration rempli par ses soins, à son organisme de sécurité sociale.



Nous remercions également les services de santé au travail autonomes de Dassault Aviation, Enedis GRDF, Lyondellbasell et la Consultation de pathologie professionnelle du CHU de la Timone pour leur participation au SISTEPACA.



Pour en savoir plus, consultez le site Internet  
[www.sistepaca.org](http://www.sistepaca.org)

## Contact

Observatoire Régional de la Santé  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
27 Boulevard Jean Moulin, 13385 Marseille Cedex 5

Tél. 04 91 32 48 00

Mail : [contact@sistepaca.org](mailto:contact@sistepaca.org)

Ce document a été réalisé dans le cadre du Système d'Information en Santé Travail et Environnement (SISTEPACA) par l'Observatoire Régional de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Groupe SISTEPACA.

**SISTEPACA**

SYSTÈME D'INFORMATION EN SANTÉ,  
TRAVAIL ET ENVIRONNEMENT  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



## Les troubles musculo-squelettiques (TMS) Un enjeu de soins et de prévention

- Devant leur forte augmentation
- Pour éviter handicap et perte d'emploi



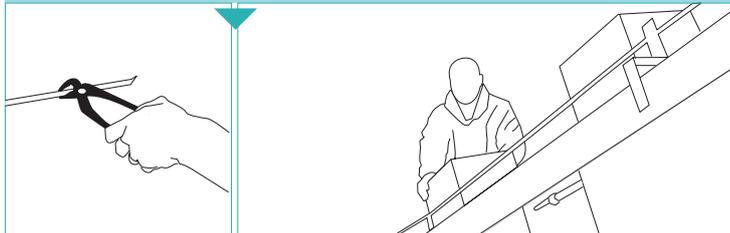
TMS : affection articulaire ou périarticulaire des membres ou du rachis

## 1. Votre patient a-t-il un trouble musculo-squelettique d'origine professionnelle ?

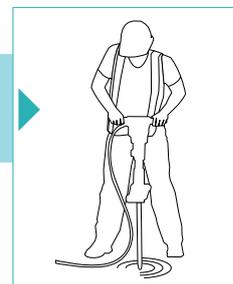
### S'il se plaint de douleur, raideur, maladresse et/ou perte de force :

- Interroger le patient sur les gestes qu'il effectue dans son travail et ses loisirs et les **lui faire mimer** afin de visualiser les sollicitations bio mécaniques
- Penser à lui demander quelles sont ses conditions de travail (organisation du travail, charge de travail, rythmes, contraintes de délais...)

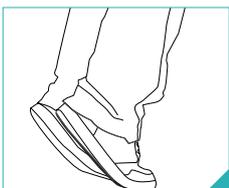
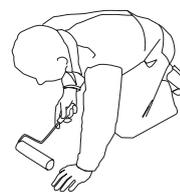
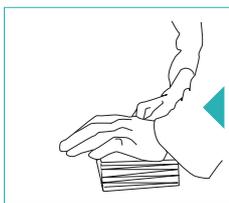
#### Faites-vous des gestes répétitifs ?



Etes-vous soumis à des vibrations ou des chocs transmis ?



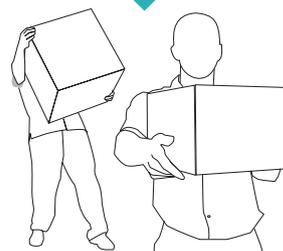
#### Faites-vous des efforts prolongés en maintenant la même position ?



Prenez-vous des positions articulaires extrêmes (pointes de pied / bras tendus) ?



#### Faites-vous des efforts très pénibles ?



## 2. Que faire si une situation à risque est repérée ?

Vous pouvez demander l'avis du médecin du travail **avec l'accord du patient, même si le TMS est débutant** :

- sur l'origine professionnelle possible des symptômes,
- sur les possibilités d'aménagement de poste.

En cas d'arrêt de travail du patient et de difficultés prévisibles à la reprise d'activité professionnelle, vous pouvez adresser votre patient en **visite de pré-reprise** avant la fin de l'arrêt de travail pour qu'une solution d'aménagement de poste soit recherchée.

Vous pouvez également l'adresser à la consultation de pathologie professionnelle, en l'absence de médecin du travail (patients retraités...) ou pour les cas complexes...

Voir Annuaire sur [www.sistepaca.org](http://www.sistepaca.org)



**Proposez à votre patient de déclarer sa maladie qui peut être d'origine professionnelle** : l'organisme de sécurité sociale se chargera de l'enquête.

Voir volet 4 au verso

## 3. Que faire en cas de situation accidentelle sur le lieu de travail ?

Vous pouvez rédiger un certificat médical d'accident du travail, si vous constatez une lésion corporelle, apparue suite à un événement ponctuel survenu lui-même pendant le temps de travail et sur le lieu de travail.